



## contravention téléphone au volant

Par **Lauly**, le 13/12/2019 à 15:05

Bonjour,

j'ai été verbalisée il y a quelques jours pour *usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation*.

J'ai été verbalisée à la volée et ai reçu mon avis de contravention quelques jours plus tard.

Je ne nie pas que le fonctionnaire de police ait pu me voir tenir mon téléphone en main, mais je rejette la qualification d'usage, mon véhicule étant équipé du système "carplay" me permettant ainsi de ne jamais avoir à utiliser mon téléphone aussi bien pour passer un appel que pour consulter un sms.

En revanche, étant à quelques mètres de mon lieu de travail et de stationnement, je reconnais volontiers qu'il est possible que j'ai pris mon téléphone pour le ranger dans mon sac à main.

Pensez-vous que je puisse bénéficier un recours gracieux?

Par **janus2fr**, le 13/12/2019 à 15:12

[quote]

Je ne nie pas que le fonctionnaire de police ait pu me voir tenir mon téléphone en main, mais je rejette la qualification d'usage,

[/quote]

Bonjour,

C'est bien le fait d'avoir le téléphone à la main qui est verbalisable, le terme "usage" est ici très large...

Par **LESEMAPHORE**, le 13/12/2019 à 15:39

Bonjour

je peux vous aider pour eviter la perte de points ; mais l'amende sera de 150€ +31€

Contactez moi en privé si la proposition vous sied